

Définition de la filière :

Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en deux ans.

Le DUT est orienté vers l'insertion professionnelle des étudiants et propose aussi une formation théorique qui permet la poursuite des études en licence professionnelle, ou dans une école d'ingénieurs, dans les facultés marocaines ou étrangères.

Une filière de DUT est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Une filière peut comporter plusieurs options.

Conditions d'accès :

La filière DUT est ouverte aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les spécialités prévues dans le descriptif de la filière.

La sélection des candidats s'effectue sur étude de dossier basée sur les résultats obtenus au baccalauréat.

L'accès aux formations de DUT peut se faire également en S3 sur étude de dossier pour les étudiants issus d'autres filières ou autres établissements d'enseignement supérieur, satisfaisant aux pré-requis précisés dans le descriptif de la filière.

Organisation :

Le cycle DUT comprend quatre semestres organisés en deux années universitaires.

Deux semestres de réserve au maximum peuvent être accordés pour la préparation d'une filière DUT.

Une filière DUT est constituée de 16 modules et comporte quatre semestres.

Chaque semestre comprend 4 modules avec un volume horaire global semestriel minimum de 360 heures.

Une filière peut être constituée d'un tronc commun (modules du semestre S1 et S2) et des options avec des modules propres à chaque option de la filière dans les semestres restants.

Définition du module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à trois éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues.

Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain, ou projet soit un stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.

Une partie d'un module peut être enseignée à distance et/ou par alternance.

Volume horaire d'un module :

Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire compris entre 80 et 100 heures d'enseignement et d'évaluation.

Définition d'une activité pratique :

L'activité pratique est différente des travaux pratiques, elle peut prendre différentes formes :

- Stages.
- Projets hors PFE.
- Travaux de terrain.
- Visites d'études.
- Autres formes d'activités pratiques précisées dans le descriptif.

Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

Durée d'une activité pratique

La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 40 jours ouvrables.

Un stage d'initiation d'une durée de 4 semaines, avec rapport et soutenance est réalisé en entreprise après la fin de S2 et avant le démarrage de S3.

Un stage technique d'une durée de 8 semaines, avec rapport et soutenance est réalisé en entreprise en S4. Il constitue un module entier et traite une thématique en relation avec la spécialité de la filière. Il est co-encadré par un enseignant de l'établissement d'attache de celle-ci.

Projet de Fin d'Etude :

Un projet de fin d'études (PFE) est spécifique à la filière. Il est obligatoire et doit être réalisé soit au sein de l'établissement soit en milieu socioéconomique.

Le PFE est encadré par un enseignant de l'établissement et se solde par un rapport et une soutenance. Il constitue un module à part entière du semestre S4. Toutefois, les travaux du PFE peuvent débuter dès le début de S3.

Evaluation :

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'exams, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé, selon les modalités prévues dans le descriptif de la filière.

Note du module :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.

Validation et acquisition du module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation.

- Un module est acquis par validation si sa note est supérieure ou égale à 12 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure strictement à 6 sur 20.

- Un module dont la moyenne est supérieure ou égale à 8 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure strictement à 6 sur 20 peut être acquis par compensation à la fin de l'année universitaire en considérant tous les modules des deux semestres de l'année.

Contrôle de Rattrapage :

L'étudiant n'ayant pas validé un module et ayant obtenu à ce module une note supérieure ou égale à 6 sur 20 est autorisé à passer un contrôle unique de rattrapage. Il conserve, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 12 sur 20.

La note de l'élément de module ayant fait l'objet d'un rattrapage ne peut en aucun cas excéder la note maximale de 12 sur 20.

Le recours à la compensation se fait après le contrôle de rattrapage. L'étudiant conserve la note supérieure et c'est cette note qui est considérée lors du classement et de l'attribution de la mention.

Après rattrapage, un module dont la moyenne générale est inférieure strictement à 8/20 ou comprenant un élément au moins dont la note finale est inférieure strictement à 6/20 est déclaré non acquis.

Réinscription à un module :

Les conditions de réinscription à un module non acquis sont fixées au niveau de chaque établissement et portées à la connaissance des étudiants.

Conditions pour l'obtention du DUT :

Une filière est validée si tous les modules de la filière sont acquis par validation ou par compensation.

Mentions :

Pour chaque année du DUT, les mentions suivantes sont attribuées :

- « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20.

- « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20.
- « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20.

Le diplôme Universitaire de Technologie (DUT), regroupant les 16 modules du DUT est également délivré avec l'une des mentions précitées.

Attestation :

Un étudiant n'ayant pas validé une filière DUT et ayant épuisé l'année de réserve, n'a plus le droit de se réinscrire dans la même filière de l'établissement et reçoit une attestation faisant état des années et des modules validés.



Université Moulay Ismaïl

Présidence, Marjane 2, BP : 298, Meknès, MAROC

Tél : 05.35.46.73.06 / 05.35.46.73.07

Fax : 05.35.46.73.05

E-mail : presidence@umi.ac.ma



Les diplômes délivrés par l'UMI

D
U
T

Diplôme Universitaire
de Technologie